

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 29 juillet 2022

L'an 2022, le 29 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET,

Absents excusés : Loïc HANS, procuration donnée à Cyrille KERRAND
Patrice KNUCHEL procuration donnée à Hervé GUILLON-VERNE
Stéphanie BOUGEARD
Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 23/07/2022

Secrétaire de séance : Hervé GUILLON-VERNE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 10 Juin 2022
- Démission de D. Sayer et remplacement à son poste de conseiller délégué Sports, Ados et Associations
- Devis divers La Locomotive (avenants au marché initial et devis locaux tertiaires)
- Point des candidatures pour location rez-de-chaussée La Locomotive
- Fenêtres sacristie (devis)
- Service civique en appui aux manifestations culturelles et sportives de la commune (réflexion)
- Renouvellement convention micro-crèche à La Vraie-Croix et point sur le fonctionnement de l'année écoulée)
- Publicité des actes règlementaires et décisions (délibération)
- Refacturation nettoyage des parcelles non entretenues
- Tarif cantine 2022/2023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point lotissement « Le Domaine des Landes »
- Point sur la médiathèque (arrêt A. Bizeul)
- Accès cimetière pour les personnes à mobilité réduite
- Revêtement aire de jeux Agapanthe
- Achat de matériels divers (aspirateur salle Agapanthe, barrières garderie ...)

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2022**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 10 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 10 juin 2022 à l'unanimité des voix exprimées.

🔗 **Démission de D. Sayer et remplacement à son poste de conseiller délégué Sports, Ados et Associations**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de David Sayer de ses fonctions de conseiller municipal. Les délégations, dont il avait la charge : Sports, Ados et Associations, seront ré-attribuées lors du prochain conseil municipal.

🔗 **Devis divers La Locomotive (avenants au marché initial et devis locaux tertiaires)**

Les travaux prévus initialement nécessitent des réajustements, Madame le Maire propose de valider les avenants et devis ci-dessous :

- Avenants au marché initial

- **Guillaume Métal Création** pour un montant en plus-value de **1.405 € HT** (fabrication et pose de garde-corps pour les logements à l'étage)
- **MLC** pour un montant en moins-value de **1.908,46 € HT** (suppression des volets battants intérieurs à l'étage, ajout d'un escalier 3 marches dans logement T3)
- **NAVARRO** pour un montant de **1.195,30 € HT** (remplacement des panneaux rayonnants prévus dans les logements à l'étage par des radiateurs à inertie maîtrisée)

- Devis supplémentaires hors marché initial

- **CYBSTORES** pour un montant de **1.449,30 € HT** (confection de rideaux TR 20 avec œillets pour les logements à l'étage)

Le conseil, à l'unanimité, valide les avenants et devis proposés.

🔗 **Point des candidatures pour location rez-de-chaussée La Locomotive**

Suite à la publicité faite sur les réseaux, Hervé Guillon-Verne, adjoint en charge de l'activité économique, a communiqué aux membres du conseil la liste des professionnels intéressés par la location des cellules situées au rez-de-chaussée de l'immeuble « La Locomotive ». La décision d'attribution sera prise lors du prochain conseil municipal.

🔗 **Fenêtres sacristie (devis)**

M. Guillon-Verne, Adjoint aux travaux, présente les devis demandés pour le remplacement des fenêtres de la sacristie. Certains devis requièrent des modifications, mais le conseil municipal s'accorde à confier l'intervention à l'entreprise COVAM de Vannes dès réception du nouveau devis (moins chers que ceux présentés par d'autres entreprises).

🔗 **Service civique en appui aux manifestations culturelles et sportives de la commune (réflexion)**

Madame le Maire propose de faire appel à un service civique afin de renforcer l'offre de service de la médiathèque, participer à la dynamique culturelle de la commune et être un appui aux manifestations sportives.

Le conseil municipal valide cette proposition et confie à Madame le Maire la charge de monter le dossier.

🔗 **Renouvellement convention micro-crèche à La Vraie-Croix et point sur le fonctionnement de l'année écoulée**

Nathalie DELBOS, adjointe à l'enfance jeunesse, présente le bilan de la première année juin 2021/mai 2022 concernant la réservation d'une place à la micro-crèche à la Vraie-Croix.

Le bilan est encourageant et le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant présenté par Madame le Maire pour l'année 2022/2023.

🔗 **Publicité des actes réglementaires et décisions (délibération)**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le Maire,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- publication par affichage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'adopter la proposition de Madame le Maire et de l'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2022.

🔗 Refacturation nettoyage des parcelles non entretenues

La commune doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Une procédure avec exécution d'office (par entreprise ou agents communaux) peut être mise en œuvre, après relance par lettre recommandée. Dès lors, les services techniques sont susceptibles d'intervenir pour entretenir ces parcelles.

Il convient d'appliquer les tarifs de refacturation du temps passé par les agents aux propriétaires de parcelles non entretenues ou de refacturer les frais d'intervention d'une entreprise.

En ce qui concerne le temps passé par les agents municipaux, il est proposé de valider un tarif de 65 € X nombre d'heures X nombre d'agents.

Le Conseil municipal valide les conditions de refacturation de la prestation pour un tarif de 65€ x Nbre d'heures X Nbre d'agents, ainsi, que la refacturation si l'intervention est réalisée par une entreprise.

🔗 Tarif cantine 2022/2023

Madame le Maire fait part au conseil du courrier transmis par Armonys, prestataire cantine, concernant une demande de révision du contrat du fait du coût de production inflationniste. Le nouveau tarif proposé tient compte des augmentations en matières premières agricoles et en alimentation animale ce qui correspond à une hausse de 10 %.

Compte tenu des éléments présentés, le conseil municipal valide la proposition de Madame le Maire et fixe le prix du repas à **3,45 €** à compter du **1^{er} septembre 2022**.

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

- **Point lotissement « Le Domaine des Landes »**
A ce jour : 4 ventes définitives + 13 promesses de vente signées
12 permis de construire déposés dont 6 acceptés
- **Point sur la médiathèque**
Adélaïde Bizeul, notre médiathécaire, est en arrêt maladie depuis le 2 décembre 2021. Malgré nos demandes répétées auprès des médiathécaires du réseau, personne n'a souhaité effectuer quelques heures par semaine au sein de notre médiathèque. Mme le Maire et Estelle Tidu, adjointe à la culture, ont RV prochainement avec Mme Bizeul. En fonction du contenu de cet entretien, il y aura lieu de prendre des décisions.
- **Accès cimetière pour les personnes à mobilité réduite**
Devant les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour se déplacer dans le cimetière, la commission Travaux va étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour rendre accessible le lieu tout en tenant compte des impératifs de non-imperméabilisation des sols.
- **Revêtement aire de jeux Agapanthe**
Le revêtement du sol des jeux destinés aux petits, près de la salle Agapanthe, montre des signes de vétusté (la matière s'effrite). Mme le Maire a sollicité un devis auprès de la société qui avait réalisé ce revêtement et propose celui-ci aux membres du conseil. Les conseillers municipaux estiment le montant trop élevé : 5.012,50 € HT. D'autres solutions vont être envisagées.
- **Achat de matériels divers (aspirateur salle Agapanthe, barrières garderie ...)**
L'aspirateur de la salle Agapanthe est hors d'usage, il y a donc lieu de prévoir son remplacement

M. Guillon-Verne présente les barrières proposées par l'Écho Technique pour clore l'espace devant la garderie : 2 modèles sont proposés, le conseil valide le modèle Orléans. Un devis doit nous être adressé.

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

→ Animations

Dans le cadre des Mardis de Pays :

- Le 5 juillet : animation Jeux en bois avec M. Loyal – un beau succès
- Le 16 Août : Les « bateliers de Célac » - chants de marins devant l'église (repli possible à l'intérieur en fonction de la météo)

Journée du Patrimoine :

- Rallye prévu le 18 septembre

→ Divers

Les lits commandés pour la salle de repos (école) seront livrés entre le 4 et 7 août. Un appel sera fait pour trouver des volontaires pour le montage.

Prochain conseil municipal : le vendredi 30 septembre à 20h00 en mairie